



Faire baisser une pension en garde alternée

Par **Jourdan Arthur**, le **04/05/2017** à **14:37**

Bonjour,

Ma fille est en garde alternée depuis 2009.

Après notre séparation, j'étais en déplacement professionnel du lundi au vendredi avec des frais et prime importantes. Nous avons convenu avec la maman qu'elle la garde en semaine et que je prenne ma fille tous les WE.

Un an plus tard, j'ai fait une demande pour entériner la situation avec une pension de 200 € mais la juge a refusé ce type de garde alternée et a imposé une garde alternée classique 7 jours / 7 jours. Mon employeur a accepté de me rapatrier à Montpellier pour un travail de bureau. La juge a entériner la garde alternée mais a maintenu la pension de 200€ et ajouter le paiement de tous les frais de cantines, sports, etc... Pour moi, ça a été fabuleux d'élever ma fille... mais financièrement c'est compliqué et les barèmes sur internet me calcule une pension entre 0 et 90 € (et sans la cantine et surtout l'équitation dont ma fille raffole). Pour l'instant je n'ai fait aucune démarche pour ne pas créer de tensions autour de ma fille. Cependant mon entourage me pousse à assainir cette situation. J'ai été voir une avocate du conseil juridique de mon assurance qui m'a proposer de faire une demande de révision ? Mais je ne sais pas trop où je mets les pieds ainsi... Auriez-vous une idée pour une démarche plus simple ?